

## Feuille de route du partenariat 2022-2026 : Ville de Bruxelles et commune de Kimbanseke

Les informations contenues dans cette feuille de route seront la référence ensuite pour vos rapports annuels. Il s'agit du « mini-programme » de votre partenariat pour les 5 ans. Cette feuille de route, une fois validée, sera publique pour tous les partenariats CIC. Elle pourra être complétée par des activités collectives qui seront identifiées lors de la 1<sup>ère</sup> plateforme Nord-Sud.

### 1. Résumé :

Expliquer en quelques lignes en quoi consistera votre programme sur les 5 ans : les activités phares, les innovations, les points d'attention, et les objectifs poursuivis.

*Ce programme sur 5 années s'attèle, pour une commune gigantesque comme celle de Kimbanseke, avec beaucoup d'acquis apportés par le partenariat mais en manque de fonds propres, à ;*

- *profiter de l'existence encore du programme pour continuer de construire des bâtiments décentralisés et s'attaquer des lors aux quartiers sans maison de quartier*
- *finaliser des projets lancés lors des phases précédentes (créer le dernier Bureau Secondaire d'Etat Civil créé très récemment par la Ville Province, appuyer les derniers quartiers précarisés pour la conservation de leurs données et de meilleures conditions de travail, finaliser la construction de boites aux lettres dans toutes les entités décentralisées pour favoriser la communication entre les citoyens et leur administration locale).*
- *pérenniser des processus (dernier appui contenu et matériel pour la bonne mise a jour papier du registre population) et des services (archives) créés. En outre Kimbanseke compte restée impliquée dans les discussions provinciales pour appliquer en la matière la loi, et elle lancera une première tentative d'encodage de son registre population sur ordinateur.*
- *Relancer quelques opérations de sensibilisation au niveau local, dans les quartiers et avec le concours des agents de proximité.*
- *continuer d'appuyer la commune partenaire pour l'exécution de ces missions quotidiennes Etat civil Population (impressions annuelles, formations récurrentes actualisées et pour les nouvelles unités et mise a jour du registre population papier) et de manière dégressive tel que spécifié dans la convention.*
- *Pour répondre à cet objectif d'autonomisation graduelle, le partenariat désire lancer un projet pilote dont la thématique reste encore à définir, qui espère pouvoir générer des fonds progressivement et prendre en charge 50% des missions quotidiennes Etat civil Population telles que mentionnées infra. Ce projet a également comme objectif de se faire se rencontrer la commune et ses citoyens, à aller au cœur des quartiers sensibiliser encore à l'enregistrement des faits d'état civil et de favoriser des démarches participatives locales.*

## 2. Personnes responsables au sein du partenariat (élus et fonctionnaires Nord et Sud)

Commune de Kimbanseke	
Bourgmestre de la commune	Jannot Canon Larose
Coordinateur du partenariat entre la Ville de Bruxelles et la commune de Kimbanseke	Michel Baruti
Comité de pilotage du partenariat de la commune de Kimbanseke :	
M. MUZINGA Célestin M. MBULU Ferz M. KALENDA KAYEMBE Liévin M. TSIMBA M. MBOMA Robert  M. Bertin NUVULUKE  M. MIPANZI Willy Robert Mumbala	Expert, chef de service population Expert, chef du quartier 17 Expert, officier de l'état-civil Expert, archiviste de la commune Ingénieur et expert, chef de service de la régie communale Expert, Chef de service d'ordonnancement finances. Représentant de la société civile. responsable du développement culturel de Kimbanseke
Ville de Bruxelles	
Echevin de la Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles et Président de l'asbl BRISSI	Ahmed El Ktibi
Secrétaire communale de la Ville de Bruxelles	Luc Symoens
Coordination bruxelloise et gestion du programme	Cellule Solidarité Internationale, Emilie De Becker Malfait
Expertise contenu en Etat civil et Population, service Démographie	Sebastien Masslow et Corinne Boezec

## 3. Plan d'action du partenariat (activités) pour contribuer aux résultats et à l'objectif/outcome.

Chaque partenariat est invité à développer et expliquer, par résultat, les activités qu'il souhaite mettre en place au cours du programme pour atteindre les résultats visés (et les cibles des indicateurs de mesure). Il n'est pas nécessaire de décliner toutes les activités types qui ont été imaginées dans le cadre logique soumis à la DGD. Ces dernières sont là pour vous servir de sources d'inspiration.

*Ces activités seront reportées dans le format de rapport annuel pour que vous en donniez l'évolution à la fin de chaque année, ainsi que dans le chronogramme pour que vous les budgétisiez (estimations) en début de programme. Des modifications de stratégie ou d'activités pourront être apportées en cours de programme et devront être communiquées selon les procédures définies dans les conditions générales de participation ou la convention.*

**Objectif/OUTCOME** = Au terme des 5 ans (2022-2026), les villes et communes congolaises renforcent et valorisent l'action de l'institution communale pour un développement durable et inclusif, au travers de leurs missions de proximité en général et des services d'Etat civil et population en particulier

IOV 1 : le taux de satisfaction de la population, décliné par sexe/genre, vis-à-vis des services rendus en matière des faits d'Etat Civil et Population, par la commune, augmente de **15 %** en 5 ans

IOV 2 : D'ici 2026 les communes ont renforcé dans un territoire et dans une thématique prioritaire l'offre de service communal (en lien avec le projet de proximité développé)

**Points d'attention pour l'outcome :**

- Collectif : 2022 - pour l'élaboration et la réalisation d'une enquête de satisfaction solliciter un appui de l'ONG partenaire le COTA ou d'Université, d'écoles supérieures, d'ONG locales, présentes dans les communes partenaires
- Pour 2024 : les communes élaborent un projet pour un territoire et une thématique prioritaire
- Pour 2026 : Les communes ont renforcé et communiqué au moins sur l'offre de service communal

**Résultat 1** = Les Villes et Communes congolaises renforcent, durablement leurs missions de service public de base au cœur des territoires et des quartiers notamment à l'attention des femmes, des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité

IOV 1.1 : Le nombre de BQ accessible à tous les citoyens augmente d'au moins 20 % entre 2022 et 2026

IOV 1.2 : A partir de 2023, le nombre de demandes et type de documents adressées au chef de quartier comptabilisées dans le registre de transmission des données (boite à lettres-fiche de communication, etc) augmente de 5 % par an

IOV 1.3 : le taux de fréquentation des services EC/pop des communes par la population augmente de 10 % chaque année (bureau principal, bureaux secondaires et bureaux de quartiers, centres de santé/ maternité)

IOV 1.4 : D'ici 2025, un cadastre ou cartographie des acteurs présents ou actifs sur le territoire existe et est actualisé

IOV 1.5 : D'ici 2026, les communes ont suivi un renforcement en techniques de participation citoyenne et l'appliquent en développant, au moins 1 projet relatif à une politique communale de proximité identifiée/prioritaire

**Points d'attention pour ce Résultat :**

- Etat des lieux des BQ accessible à réaliser au départ et actualiser en 2024 et 2026 – définir la notion et la mesure de « accessible à tous les citoyens »
- Année 1 - collectif - Un atelier de départ intercommunal CIC sur la définition des missions de services publics de proximité, sur le cadre d'intervention CIC et le diagnostic local sur le service public de proximité prioritaire à renforcer - définir notamment, collectivement, le cadre d'intervention de la CIC dans cette politique communale de proximité
- Renforcement (formation ou autre ?) sur les méthodes de participation citoyenne (y compris des communes belges ?) Collectif ?

- Pour 2024 : Au moins un projet relatif à une politique communale de proximité est identifié et défini
- Pour 2026 : Au moins 1 projet relatif à une politique communale de proximité est réalisé

### **Activités prévues par le partenariat :**

#### **Activité 1.1 : Renforcer les missions de proximité de la commune partenaire en matière d'Etat civil et Population, ce qui implique ;**

1.1.1 Construire en 2023, 2024 et 2026 une nouvelle entité communale locale ; le derniers Bureau secondaire d'Etat civil qui n'a pas encore de bureau, sous le modèles des précédemment créé ainsi que construire deux maisons de quartier pour des quartiers encore abrités sous de la taule.

1.1.2 Profiter d'un projet de SOS Villages d'Enfants soutenu par la Ville de Bruxelles et Région bruxelloise dans 4 quartiers de Kimbanseke, Limpoba, pour, en concertation avec la commune et la Ville Province, organiser une campagne de rattrapage pour les 1220 enfants de ces familles bénéficiaires qui n'avaient pas encore d'actes de naissance. Organiser une mission technique en septembre 2022 pour le suivi de ces projets

1.1.3 Relancer des actions de sensibilisation de la population à l'enregistrement des faits d'Etat civil et a l'existence d'entité communale locale pres de chez eux via l'appui aux quartiers.

#### **Activité 1.2 : Renforcer la gestion du territoire communal**

1.2.1 Continuer l'appui et le renforcement des entités décentralisés lancé dans les phases précédentes du programme ; appui en matériel pour la conservation des données et de meilleures conditions de travail dans les quartiers précarisés de la commune abrités sous de la taule ; créer des valves dans les 8 bureaux secondaires d'Etat civil de la commune ; finir de construire des boites aux lettres a même les murs de toutes les entités communales en Population et Etat civil de la commune (centrales et locales) ; relancer une dernière opération coup de poing dans les quartiers pour sensibiliser les équipes et les fournir en matériel pour la bonne mise a jour des données du registre population central. Organiser une mission en présence des autorités locales bruxelloises pour suivre les projets.

1.2.2 Réaliser une cartographie d'acteurs de la commune ; fonction du développement des différentes projets de ce programme, sera choisi un secteur ou le partenariat appuiera la constitution d'une base de données d'association (associations qui font de la sensibilisation, associations actives dans le domaine choisi pour le projet pilote de la commune – voir 1.2.3, ...)

#### **A.1.3 Politique de Proximité hors Etat civil Population**

Développer un projet pilote par la commune, générateur de recettes pour elle. Ce projet sera en construction les premières années du programme et devra a terme générer des fonds pour financer une partie des frais courants de la commune en matière d'Etat civil et Population. En outre, lors du développement de ce projet on veut sensibiliser et former le comité de pilotage de Kimbanseke aux techniques de participation citoyenne et en profiter pour sensibiliser les ménages y participants sur l'importance d'enregistrer les faits d'Etat civil a la commune et de fréquenter l'entité communale décentralisée au plus près d'eux. Organiser une mission virtuelle en 2024 entre partenaires pour le suivi de ce projet.

## **Résultat 2 = Les Villes et Communes congolaises renforcent la modernisation et la maîtrise des missions Etat Civil et Population**

IOV 2.1 : Les communes prennent en charge, d'ici à 2026, l'essentiel des frais afférents relatifs à la gestion quotidienne du fonctionnement des services EC/Pop (archivage compris) suivant les modalités définies dans la convention spécifique (entre partenaires)

IOV 2.2 : L'enregistrement, relevé par genre, des actes conformes à la loi, et en matière de naissances, décès et mariage, en ce compris par procuration, augmente de 10 % par an

IOV 2.3 : En 2024, 25 % des archives des Services EC/P sont classés, et fin 2026, 50 % des archives des Services EC/P sont classés suivant les procédures

IOV 2.4 : Entre 2022 et 2026, les agents concernés, (désagrégé par sexe) ont bénéficié d'au moins une formation et/ou de recyclage par an

IOV 2.5 : D'ici à 2026, la commune dispose d'au moins un accueil ou de dispositifs (procurations) permettant l'accès de tous les citoyens au service EC/Pop

IOV 2.6 : Fin 2026, dépendant de la taille des communes, et de la politique numérique nationale et/ou provinciale, l'informatisation est présente et fonctionnelle localement dans les Services EC-POP d'au moins deux communes

### Points d'attention pour ce Résultat :

- Collectif : Dans la convention multipartite - prévoir un modèle d'article commun à adapter ensuite par chaque partenariat, selon sa réalité concernant la prise en charge, d'ici à 2026, par la commune congolaise de l'essentiel des frais afférents relatifs à la gestion quotidienne du fonctionnement des services EC/Pop (archivage compris).
- Sensibiliser les agents sur les publics vulnérables afin de concrétiser la notion d'accès à tous les citoyens

### **Activités prévues par le partenariat :**

#### **A.2.1 Renforcement du Comité de pilotage du partenariat de Kimbanseke**

2.1.1 renforcement du CPK et autonomisation de la commune p/r au programme (2026: 50% des frais de fonctionnement Etat civil Population sont en charge du partenariat et suivi du projet de participation citoyenne. Achat d'ordinateurs portables pour des membres du comité de pilotage.

2.1.2 Continuer de supporter les frais de fonctionnement du coordinateur sur place du partenariat, Michel Baruti.

#### **A.2.2 : renforcer la modélisation des services et processus au sein de la commune partenaire**

2.2.1 Appui a la mise a jour papier du registre population et au service archive pour autonomiser d'avantage le processus et le service (refournir du matériel de suivi, mettre a disposition un ordinateur portable pour le service archives et proposer un premier encodage informatique des données population) – apport dégressif du programme.

2.2.2 imprimer régulièrement l'ensemble des documents nécessaires au bon fonctionnement des services Etat civil et Population ; registres de fréquentation des services, procuration naissance, livrets de ménage, carnet de récépissé, fiches de ménage et fiches de communication, registre de suivi des déclaration de naissance, procuration décès et fiches de ménage. apport dégressif du programme.

### 2.2.3 Formations récurrentes

2.3.1 Proposer régulièrement et comme le passé les formations récurrentes aux agents des services Etat civil et Population centraux et décentralisés permettant l'information sur les nouveaux dispositifs mis en place et permettant de former les nouvelles unités arrivés dans les service. Il s'agit d'une formation aux agents recenseurs et chefs de quartiers, aux agents de l'Etat civil et aux chargés Population dans les quartiers. apport dégressif du programme.

2.2.4 Formation pour le service archive de la commune. Organiser une mission virtuelle en 2025 pour le suivi des projets.

**Résultat 3** = Les acteurs du programme développent des connaissances communes et des actions concertées multi-acteurs sur des enjeux en lien avec la politique inclusive et locale durable

IOV 3.1 : Entre 2022 et 2026, les communes congolaises se sont réunies annuellement en plateforme Pays

IOV 3.2 : Entre 2022 et 2026, les communes congolaises et belges se sont réunies à trois reprises

IOV 3.3 : D'ici 2026, Brulocalis, l'UVCW et les coordinateurs et ou experts EC-POP se concertent, au moins, à trois reprises, avec les ACNG de la cible 6 du CSC RDC sur l'évolution du code de la famille et de son application pour les citoyens.

IOV 3.4 : D'ici 2026, Brulocalis, l'UVCW et des représentants communaux échangent, au moins à deux reprises, avec les ACNG de la cible 6 du CSC RDC dans le cadre de la gestion commune des connaissances, notamment sur le thème « contexte et analyse politique ».

#### Points d'attention pour ce Résultat :

- Les partenariats organisent un atelier de départ sur les dispositifs de coordination régionale et pays

#### **Activités prévues par le partenariat :**

##### **Activité 3.1 : Travail en collaboration avec les autres partenariats CIC et autres acteurs kinois en Etat civil Population**

3.1.1 : créer ensemble une fiche de collecte des données de satisfaction de la population à mettre à disposition dans l'administration centrale et entités décentralisées

3.1.2 harmonisation des initiatives autour de la digitalisation et de la structuration du service archives (suivi du projet digitalisation de la Région bruxelloise à Kitambo)

**Activité 3.2 : les partenaires se réunissent lors d'ateliers de planification ou de cloture de programme ; organiser une mission en 2026 pour la fin de ce plan quinquennal.**

#### **4. Stratégie transversale pour le genre :**

Chaque partenariat est invité à développer et expliquer les activités qu'il souhaite mettre en place au cours du programme pour intégrer la dimension de genre.

Comme par le passé, la dimension genre est transversale à toutes les activités mises en œuvre. Spécifiquement nous pouvons dire ;

- En travaillant à l'existence légale des individus, on protège également les femmes
- Lors de construction de Bureau secondaire d'Etat civil, un préau sera à nouveau placé comme salle d'attente, facilitant la venue de jeunes mamans et leurs bébés, à l'assise et à l'abri du soleil
- dans le projet pilote et participatif qui verra le jour lors de ce plan quinquennal il est prévu de penser à y impliquer préférentiellement des femmes et d'en profiter également pour sensibiliser ces femmes à l'enregistrement des faits d'Etat civil à la commune

A expliquer en début de programme. Ces activités seront reportées dans le format de rapport annuel pour suivre la mise en place des mesures prévues. N'oubliez pas de les budgétiser au besoin.

#### 5. **Stratégie transversale pour l'environnement :**

Chaque partenariat est invité à développer et expliquer les activités qu'il souhaite mettre en place au cours du programme pour intégrer la dimension environnement.

Comme par le passé, la dimension environnement est transversale à toutes les activités mises en œuvre. Spécifiquement nous pouvons dire ;

- Les fournitures (impressions, meubles, ...) le sont toujours par des entreprises locales
- Les quantités des impressions prévues ont été revues à la baisse, notamment au niveau des fiches de ménage. L'idée étant qu'en formant correctement les agents recenseurs, ces derniers doivent maximiser les mises à jour des fiches de ménages existantes
- Le projet pilote qui devra voir le jour durant ces 5 ans et visera de générer des fonds durables pour la commune et créer du lien entre les citoyens et leur administrations est, en ce début de programme, dans le champ de la propreté et assainissement de la commune. Si celui-ci est retenu, de facto il proposera des activités intégrant cette dimension transversale. Si un autre projet est sélectionné par les partenaires, on veillera évidemment à ce qu'il est un impact le plus positif possible sur l'environnement.

A expliquer en début de programme. Ces activités seront reportées dans le format de rapport annuel pour suivre la mise en place des mesures prévues. N'oubliez pas de les budgétiser au besoin.

#### 6. **Stratégie transversale pour la digitalisation :**

Chaque partenariat est invité à développer et expliquer les activités qu'il souhaite mettre en place au cours du programme pour intégrer la dimension digitalisation.

Le partenariat Bruxelles Kimbanseke couvre une si large étendue de territoire qu'il n'est pas possible avec les fonds du programme d'assurer la digitalisation des services Etat civil Population. Toutefois ;

- Il est proposé d'équiper d'avantage le comité de pilotage du partenariat de Kimbanseke en ordinateurs portables pour communiquer entre eux et avec le partenaire de manière digitale (et éviter ainsi les impressions régulières/voir axe environnement)
- Il est envisagé de faire un premier encodage informatique du registre population
- Il est prévu de suivre les avancées du projet de digitalisation à Kimbanseke, aussi pour former en ce sens le service archive de la commune de Kimbanseke, suivre la législation et avancées en la matière et se tenir prêt à digitaliser la commune quand/Ss des fonds ou soutiens d'autres acteurs congolais ou belges se présentent ultérieurement.

*A expliquer en début de programme. Ces activités seront reportées dans le format de rapport annuel pour suivre la mise en place des mesures prévues. N'oubliez pas de les budgétiser au besoin.*

#### **7. Mesures prévues pour garantir la durabilité des acquis au-delà du programme :**

Chaque partenariat est invité à développer et expliquer les activités qu'il souhaite mettre en place au cours du programme pour garantir la durabilité des acquis au-delà du programme. Distinguer la durabilité financière (viabilité à la fin de l'intervention/du subside), la durabilité sociale/appropriation locale (implication des partenaires et bénéficiaires du programme dans les décisions et la mise en œuvre du programme, intégration dans des organisations existantes) et la durabilité technique (transfert de compétences et connaissances).

La durabilité financière est un des gros objectifs de ce plan quinquennal. Kimbanseke devra assumer financièrement seule 50% de ces frais de fonctionnement quotidien en Etat civil Population à partir de 2026. Elle devra déjà en assurer 30% à la fin de 2025 et 5% à la fin de 2023. Ceci implique de dégager des fonds durables pour la commune pour assurer les impressions quotidiennes (et très importantes) de la commune, trouver des solutions pour assurer régulièrement la formation des nouvelles unités de la commune (et donc pallier à l'instabilité qu'amène ce turn over incessant du personnel) et suivre quotidiennement par des agents du comité de pilotage de Kimbanseke la bonne mise à jour du registre population papier.

En outre le service archives sera renforcé pour devenir autonome.

LA sensibilisation ne revêt plus de caractère exceptionnel et coûteux comme par le passé mais on s'appuie sur les outils créés précédemment, les équipes communales formées et les autres projets de la Ville de Bruxelles et Kimbanseke pour assurer une sensibilisation qui rentre dans le quotidien de l'administration.

Enfin le comité de pilotage du partenariat sera encore renforcé et, par le suivi qu'il devra faire au niveau du projet pilote et de gérer l'autonomisation financière progressive de Kimbanseke et son expertise et légitimité encore grandissante, il saura être un organe qui perdurera au partenariat pour y prendre les décisions communales en matière Etat civil Population.

*A expliquer en début de programme. Ces activités seront reportées dans le format de rapport annuel pour suivre la mise en place des mesures prévues. N'oubliez pas de les budgétiser au besoin.*

⇒ **Veillez à reporter l'ensemble des activités citées aux points 3 à 7 dans votre chronogramme budgétisé.**

#### **8. Valeurs de base et activités de mesure des indicateurs du Cadre Logique**

Pour chaque indicateur de mesure, veuillez indiquer dans le document de mesure des indicateurs de votre partenariat (Excel), la valeur de base en début de programme pour votre partenariat.

Veuillez préciser également les sources de vérification (où avez-vous trouvé ou où aller vous trouver l'information), le mode de calcul et les éventuelles activités à ajouter et budgétiser pour collecter ces informations (consultation, déplacement terrain, rencontres, etc).

*Dans le rapport annuel narratif de votre partenariat, une section sera prévue pour analyser et commenter annuellement la progression vers les cibles attendues.*

⇒ **Veillez à ajouter ces activités de mesure au chronogramme budgétisé également**

#### **9. Chronogramme budgétisé :**



Dans le fichier Excel, onglet chronogramme, le partenariat est invité à préciser pour chaque activité listée plus haut, la période de réalisation prévue (estimation par semestre) et à décomposer le budget de l'activité selon le type de dépense nécessaire - Investissement<sup>1</sup>/fonctionnement- (par an). N'oubliez pas d'intégrer les activités prévues pour la mesure des indicateurs, pour la prise en compte du genre et de l'environnement ainsi que pour garantir la durabilité des acquis à la fin du programme.

*Ce chronogramme permettra*

- *de suivre lors du rapport annuel l'avancement dans le temps des activités*
- *d'établir ou réviser votre budget prévisionnel par année*
- *de réaliser le suivi budgétaire annuel de votre partenariat.*

---

<sup>1</sup> Investissement = achat prix unitaire de plus de 300 € et durée de vie estimée à plus d'un an